

665189, Vaucluse = 1876.

(EXÉCUTION DES LOIS DES 24 FÉVRIER ET 2 AOÛT 1875.)



PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni, le 30 janvier 1876,
à *Avignon*, pour élire deux sénateurs.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président ou vice-président ou juge le plus ancien.

L'an mil huit cent soixante-seize, le trente du mois de janvier, nous ⁽¹⁾ *Michaëlis*
président

du tribunal de première instance de *Avignon*, nous sommes
rendu dans la salle d'un *Conseil général*, à la *Mairie d'Avignon*,
local désigné pour la réunion du collège électoral chargé d'élire les sénateurs attribués
au département de *Vaucluse* par l'article 2 de la loi constitutionnelle
du 24 février 1875.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été
immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les
deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. <i>Arnoux</i>	(	)	, né le
M. <i>Roy</i>	(	)	, né le
M. <i>Febvre</i>	(	)	, né le
M. <i>Guénné</i>	(	)	, né le

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. *Roger du Roumain*
maire d'Avignon (), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation
du Sénat;

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs;

3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode
de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte de la loi du 30 décembre 1875 fixant l'époque des élections sénatoriales;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° La circulaire ministérielle du 19 janvier 1876;

7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé
en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de
l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en de vote, de la manière suivante ⁽¹⁾ :

sections

1 ^{re} Section, de la lettre	à la lettre	—	électeurs.
2 ^e Section, —	—	—	—
3 ^e Section, —	—	—	—
4 ^e Section, —	—	—	—
5 ^e Section, —	—	—	—
6 ^e Section, —	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 ^{re} SECTION.	{	Président.		M. ⁽²⁾
				M.
		Scrutateurs.		M.
				M.
				M.
2 ^e SECTION.	{	Président.		M.
				M.
		Scrutateurs.		M.
				M.
				M.
3 ^e SECTION.	{	Président.		M.
				M.
		Scrutateurs.		M.
				M.
				M.
4 ^e SECTION.	{	Président.		M.
				M.
		Scrutateurs.		M.
				M.
				M.
5 ^e SECTION.	{	Président.		M.
				M.
		Scrutateurs.		M.
				M.
				M.

6^e SECTION {
 Président | M.
 Scrutateurs {
 M.
 M.
 M.
 M.

une seule section

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire pour le département est de *deux*, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de ~~chaque~~^{la} des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leurs bulletins préparés en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre ⁽¹⁾.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de section.

Les bureaux de section n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste ; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de section, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté en toutes lettres le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} section.....	210	210	"	"
2 ^e <i>idem</i>				
3 ^e <i>idem</i>				
4 ^e <i>idem</i>				
5 ^e <i>idem</i>				
6 ^e <i>idem</i>				
TOTAUX.....	210	210		

*Scrutateurs choisis
par le bureau*

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux sections qui les avaient reçus et qui en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Les scrutateurs choisis par le bureau ont été :

*M. M. Roujard
Gontard
de Gaudin
J. Neantun*

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M. Granier	M. de Salvador	M. Gent	M. Pin	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1 ^{re} section.....				109	102	97	104						
2 ^e idem.....													
3 ^e idem.....													
4 ^e idem.....													
5 ^e idem.....													
6 ^e idem.....													
TOTAUX.....													

Les listes de pointage arrêtées et signées par le Président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le président du collège a fait brûler les bulletins non contestés après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et a arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits.....	210.
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....	210.
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....	210.

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾	210.
A DÉDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾	1.

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés. 209.

MAJORITÉ ABSOLUE⁽³⁾.. 105.

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu⁽¹⁾

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. Granier	Cent neuf voix	109
M. M. de Salvador	Cent deux voix une fois et cent une fois l'autre	102 - 101
M. Pion	Cent quatre	104
M. Gent	quatre vingt dix sept	97.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls ⁽²⁾		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.
Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, tout ce qui suit jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12) devra être supprimé.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

M⁽³⁾ Granier Frédéric
ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur .

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Une protestation signée par M. Poujade et relative à la non-inscription de M. Guillaud, conseiller général sur les listes électorales a été déposée au bureau et a été annexée au présent procès-verbal.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures , et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de *un* sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée qui s'est séparée à *1* heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus ⁽¹⁾

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à quatre heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} section.....	210	210	"	"
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
TOTAUX.....	210 ..	210 ..	"	"

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M. de Salvador	M. Pin	M. Granier	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1 ^{re} section				100	106	1							
2 ^e idem													
3 ^e idem													
4 ^e idem													
5 ^e idem													
6 ^e idem													
TOTAUX				100	106	1							

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits	210
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements	210
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes	210

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾	210
A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désigna- tion suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾	3

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés 207

MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾ 104

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre de votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. <i>Pin (Elzéar)</i>	<i>cent six voix</i>	<i>106</i>
M. <i>de Labrador (Jules)</i>	<i>cent</i>	<i>100</i>
M. <i>Gronier</i>	<i>une</i>	<i>1</i>
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....	<i>trois</i>	<i>3</i>

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. (3)

Pin Elzéar

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue *a* été proclamé sénateur .

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à six heures et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d'un sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à cinq heures.

Le Président,

[Signature]

Le Secrétaire,

[Signature]

Les Membres du bureau,

[Signature]

[Signature]

[Signature]

3^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à six heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus ⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés il en serait fait mention ci.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à huit heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} section.....				
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
TOTAUX.....				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1 ^{re} section.....													
2 ^e idem.....													
3 ^e idem.....													
4 ^e idem.....													
5 ^e idem.....													
6 ^e idem.....													
TOTAUX.....													

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements...
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Ont obtenu :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (1).	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)
ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur .

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à *cinq* heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875.

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

Sous les n°s 3 à , les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés avec le duplicata du procès-verbal au secrétariat de la préfecture.

Sous les n°s 4 à 7 , les feuilles de pointage (*en double expédition*)

Sous les n°s 8 à 11 , les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins blancs.....	} 4
Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante..	
Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.	
Bulletins sur papier non blanc.....	}
Bulletins portant des signes extérieurs.....	
Bulletins divers.....	

Enfin, sous les n°s 12 à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Protestation signée par M. Poujade et relative à la non inscription sur la liste électorale de M. Guillaudet conseiller général.

Le Président :

Les Membres du bureau :

Le Secrétaire :

M. Poujade

G. Guillaudet

B. Guillaudet

Affebine

arnou

Beg

N:8

ÉLECTION SÉNATORIALE

du 30 Janvier 1876

GRANIER FRÉDÉRIC

Ancien Député de Vaucluse.

~~DE SALVADOR JULES~~

~~Propriétaire.~~

Avignon, typ. SEGUIN aîné.

111

N^o 9.

ÉLECTION SÉNATORIALE

du 30 Janvier 1876

DE SALVADOR JULES .

Propriétaire.

Avignon, typ. SEGUIN aîné.

ÉLECTION SÉNATORIALE

du 30 Janvier 1876

DE SALVADOR JULES

Propriétaire.

Avisson, typ. Steensma.

N^o 10

ÉLECTION SÉNATORIALE

du 30 Janvier 1876

DE SALVADOR JULES

Propriétaire.

Avignon, typ. SEGUN aîné.

N: 10

ELECTION SENATORIALE

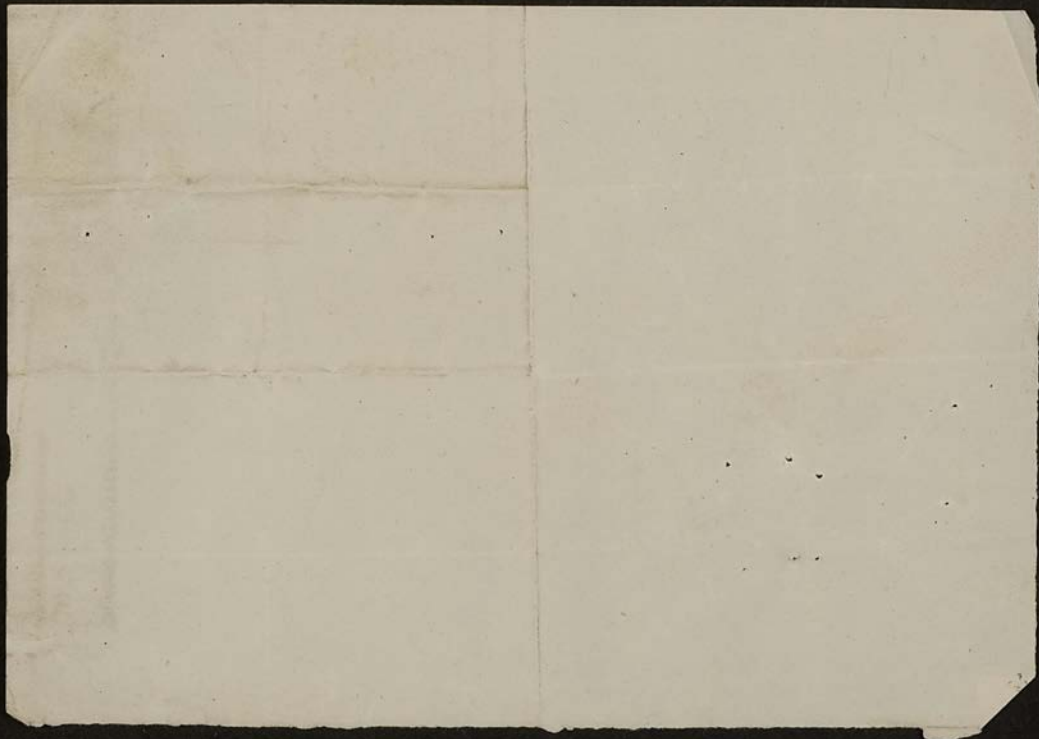
du 30 Janvier 1876

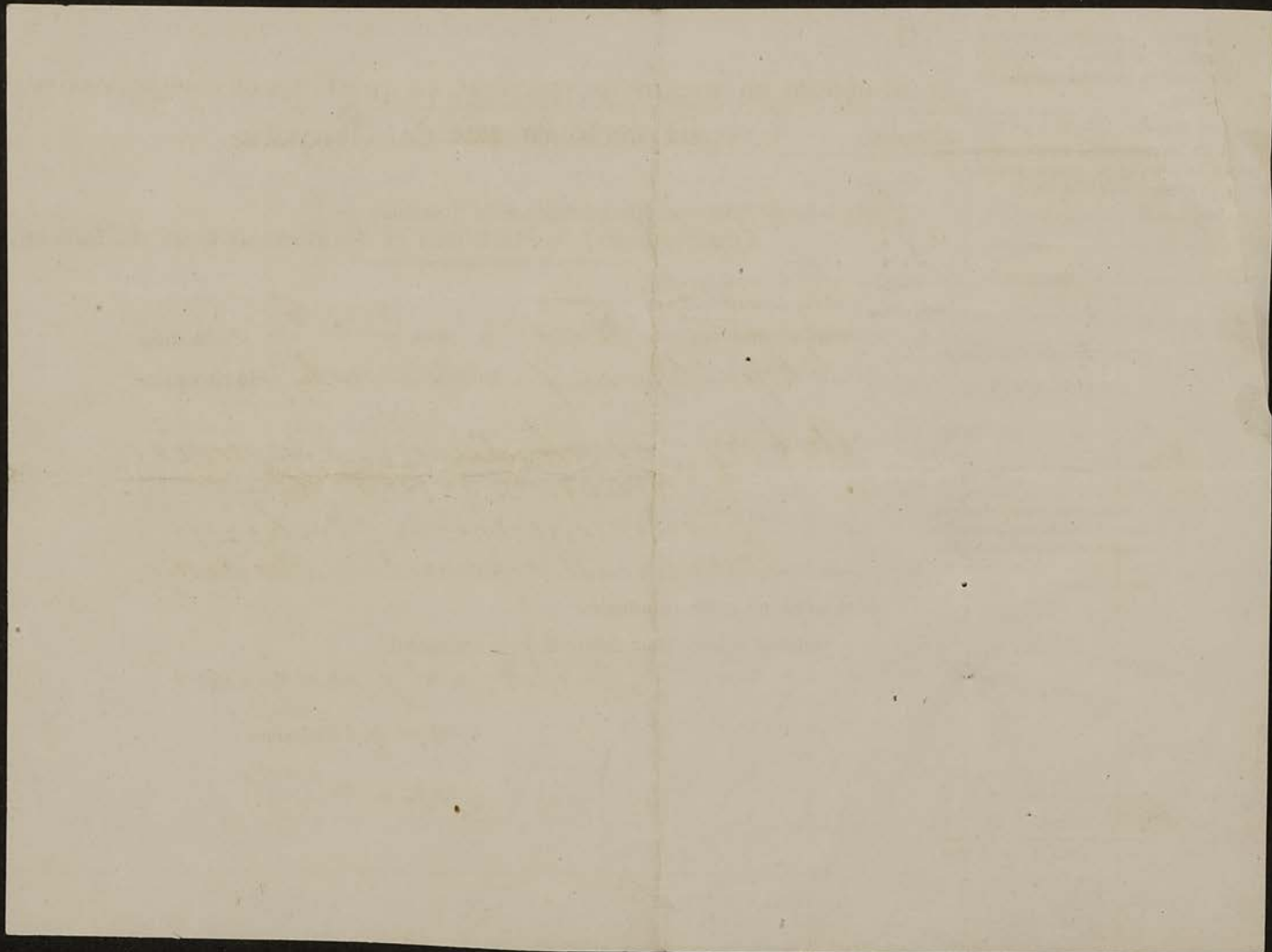
DE SAUADOR JULES

PROTECTOR

Argentan, 1977. 20000 n. 10.

No 11





Attendu que M^r Guillaud, conseiller général du département de l'Ancône pour le canton de Mardonne ne figure pas sur la liste électorale.

Attendu que Monsieur le Préfet, sur les observations qui lui ont été adressées à ce sujet, a déclaré que Monsieur Guillaud avait été omis sur la liste électorale par application de l'art. 16 du décret du 2^e février 1862, le dit M^r Guillaud ayant été condamné à plus d'un mois de prison pour outrage envers un dépositaire de l'autorité publique.

Attendu que sans qu'il soit besoin d'examiner si la loi peut avoir un effet rétroactif et si le décret du 2^e février 1862 a pu s'appliquer à une élection qui a commis un fait qui n'est devenu délictueux que par une loi postérieure, il faut retenir que Monsieur Guillaud n'est admis à prendre part à l'élection des sénateurs que comme conseiller général.

Attendu que tant que M^r Guillaud conservera cette qualité, son droit de participer à l'élection restera entier.

Qu'il suffit de lire la loi ~~organique~~ organique sur l'élection sénatoriale pour s'en convaincre.

Attendu en fait que Guillaud est toujours conseiller général.

Que la loi du 29 août 1871 porte dans son

art. 18.

Le conseil général qui, par une cause
survenue postérieurement à son élection . . . se
trouve placé frappé de l'une des incapacités qui
font perdre la qualité d'électeur, est déclaré démissionnaire
par le conseil général soit d'office soit sur la
réclamation de tout électeur.

Attendu qu'il n'est pas intervenu de
déclaration du Conseil Général qui ait déclaré M^r
Guillaud démissionnaire ou qui ait proclamé la
déchéance.

Attendu que l'art 18 de la loi du 29 Avril
1871 n'a point eu l'intention de faire aux conseils
généraux l'application d'une règle constante en
matière d'élections législatives.

Que pour rappeler les exemples de la dernière
législature les députés Roue, Melvil, Bloucourt et
Mulin, bien que condamnés à mort ou déclarés en
état de faillite ont pris part au vote ou ont été portés
comme absents au Journal Officiel jusqu'au moment
où un vote de l'Assemblée Nationale les a déclarés
retrouvés de leur mandat; que d'autre part le délai
de six mois imparti pour le remplacement du député
a commencé à courir non point du jour du jugement
qui a prononcé la condamnation ou la déclaration de
la faillite, mais du jour du vote de la Chambre qui
a prononcé la déchéance.

Attendu qu'il y a dans l'esprit même
raison de décider.

Que la teneur de la loi organique des
conseils généraux est formelle et ne souffre pas de
interprétation.

Attendu que le bureau de l'élection sénatoriale
est incontestablement compétent pour rétablir sur la
liste électorale le nom d'un électeur indûment omis, et
qu'il doit le faire sur la réclamation de tout électeur
inscrit.

Pour ces motifs, plaids au Bureau que le
nom de M^r Guillaud, conseiller général du département
de l'Aude sera rétabli sur la liste électorale. Donner
dans tous les cas acte de la présente protestation et
ordonner qu'elle sera annexée au procès verbal de
l'élection.

Jaquet

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

DÉPARTEMENT
de l'Aude

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)



LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
1	Aguel Eugène	délégué de Quiribean		
2	Aguillon Frédéric	délégué de Imyres		
3	Anastay, Henri Couffiaux	délégué de Luges		
4	André Louis	délégué de Redon		
5	André Jean Joseph	délégué de La Roque-Vivier		
6	André (d) Ernest	délégué de Pargac		
7	André Emile	C. Général du Cant. de Domme		
8	Argellier Louis Casimir	délégué de Montdragon	Coste Louis Laurens	M. Argellier a fait connaître qu'il ne pouvait pas assister à la séance
9	Arnand	C. d'arrond. du Cant. de Lavaillan		
10	Arnand Sylvain	délégué de Castel		
11	Arnand Henri	C. d'arrond. du Cant. de Cordes		
12	Arnand Joseph	délégué de St-Romain de Genest		
13	Arnoux Martin	délégué de Jacqueyras		
14	Astie Elphonse	délégué de Cadene		
15	Astéan Xavier	délégué de Sigoules		
16	Aubéy Jore	délégué de St-Roman de Malegarde		
17	Aude Victor François	délégué de Bonnière		
18	Audouard	délégué de Lages		
19	Auffan Auguste	délégué d'Althéus de Salles		
20	Avon Victor	C. Général du cant. de St-Isle		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
21	Arail Léopold Jules	délégué de Chateaufort Calcinier		
22	Boucillon	C. Général du cant. de Carpiennes Nord		
23	Baere	C. Arrond. du cant. de Carpiennes Nord		
24	Barthelémy Florent	C. Arrond. du cant. de Cambrai		
25	Bédoin Adolphe	C. Arrond. du cant. de Bédarrides		
26	Béque	C. Arrond. du cant. de Malancine		
27	Béque François	délégué de Beaumont ^{Orange}		
28	Béque Louis Charles	délégué de Camaret		
29	Benoit Léopold	C. Arrond. du Canton d'Aspt		
30	Bernard Jean Joseph	délégué de Faucon		
31	Bernard Joseph	délégué de St Réger		
32	Bernardi (de)	délégué de Monnicourt		
33	Bertholin Etienne	délégué de Courmancin		
34	Blanc Jean Baptiste	délégué de Sarguon		
35	Blanc Joseph Paul	délégué de St Pierre de Tapsols		
36	Blanc Julien	délégué de Pelleron		
37	Blanc Philippe	délégué de Beaumont ^{N. Apt}		
38	Blaurac Etienne	délégué de St Didier		
39	Bonadona (de) Albert	délégué de Cavillon		
40	Bonnard Daniel	délégué de Sorques		
41	Bonnet Gaspard	délégué d'Oppède		
42	Bonner Victor	C. Arrond. du cant. de Dommeux		
43	Borde Lamphile	délégué de Palicras		
44	Bougnie Mathieu	délégué de Livergues		
45	Boussac Jean B ^{te}	délégué de Beaumettes		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
46	Boutelle Fortune	délégué de Malbuisson		
47	Bovis Cassimie	délégué de Crestet		
48	Boyer Auguste	délégué de Modène		
49	Briemond Isidore	délégué de Piers		
50	Bressy	Eprouvé du canton de L'Isle		
51	Bruneau Constant	Eprouvé du canton de Cordes		
52	Brunel Eugène	délégué d'Arp		
53	Brunet Alphonse	délégué du Thor		
54	Carbonel Laurent	délégué de la Motte d'Aigues		
55	Chabran Jean J ^{re}	délégué de Loriol		
56	Chabran Théophile	délégué de Courthézon		
57	Chabrol Henri	délégué de St. Ceaire		
58	Chausand Jean Pierre	délégué de Bellesieu		
59	Chauvin Henri	délégué de Broux		
60	Clausel Napoléon	délégué de Comrouge		
61	Clement Marin	délégué de Buisson		
62	Clement Renaud	délégué de Villavea		
63	Conduay Albert	délégué d'Arviel		
64	Daniel Xavier	délégué de Cairanne		
65	Delord Eusebe	député de Panchise		
66	Demaine (du) Roger	délégué d'Arignon		
67	Desfonds René	Eprouvé du canton d'Arignon (Nord)		
68	Desplans Carolus	délégué de Sables		
69	Donat Jean Louis	Eprouvé du canton de Cavailhon		
70	Donat J ^{re} Xavier	délégué de Cordes		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
71	Durand Jean Joseph	délégué de Villelaure		
72	Eméric Ferdinand	délégué de Cuveron		
73	Eyquisier fils	délégué de Grambois		
74	Eysardet Hilariou	délégué de Brantes		
75	Fabre Laurent	délégué de S. Bole		
76	Falque Henri	délégué de S. Hippolyte		
77	Falque Henri Louis	délégué de Caromb		
78	Faravel Jean François	délégué de Roaix		
79	Fébrier Hippolyte	délégué de Courvaillaud		
80	Fornery	Canton du canton d'Arignon Nord		
81	Friset	Cous. Général du canton de Vernes		
82	de Gabrielli	Cous. Général du canton de Carailhon		
83	Ganes	délégué de Entrechaux		
84	Gassin	Canton du canton de Hornoyon		
85	Gandin (de) Amédée	délégué de Vernes		
86	Gely Auguste	délégué de Vaison		
87	Gent Alphonse	député de Vaucluse		
88	Girard Eusèbe Romay	délégué de Crillon		
89	Goudreau Joseph	délégué de Pignac		
90	Goutard (Eugène)	Cous. Général du canton de Vaison		
91	Goubert	délégué de Ségignan		
92	Goudreau	Cous. Général du canton de Bollène		
93	Grange Daniel	délégué de Cabrières d'Aigues		
94	Grégoire François Denis	délégué de Ménerbes		
95	Grégoire Joseph Ferdinand	délégué de Roussillon		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
96	Grégoire Séraphin	délégué de Vitrolles		
97	Grégoire Cobié	délégué de Boult		
98	Ginnand Pierre	délégué de Montoux		
99	Gros Clément	délégué de Robion		
100	Gros Maxime André	délégué de St Martin de la Brasse		
101	Guérin Eugène	délégué de Carpentras		
102	Guibal	Conseiller du canton de Carpentras Nord		
103	Guibert Louis	délégué de Massan		
104	Guillabert Basile	délégué de Marzan		
105	Guillabert Benno Justave	délégué de Bédarrides		
106	Guintraud André François	délégué de Jouquerettes		
107	Jaupharand Joseph	délégué de La Bastidonne		
108	Jeoffroy Ferdinand	Conseiller du canton de Malancène		
109	Jouffier Joseph Louis	délégué de Cammout		
110	Jouve Joseph	délégué de Grillon		
111	Julien Joseph 3 ^e 3 ^e	délégué de St Bristol		
112	Lafont	Conseiller du canton de Beaumes		
113	Lalour	Conseiller du canton d'Orange (Est)		
114	Laval Auguste	délégué de St Eimm		
115	Leanne Louis Antoine	délégué de Lagarde d'Arrieol		
116	Leydier Louis	délégué de Lavoillan		
117	Luc Pierreol	délégué de Lagarde		
118	Lumean	Conseiller du canton d'Avignon (Nord)		
119	Lyon Casimir	délégué du Canton		
120	Maxran Jean 3 ^e Baptiste	délégué de Cabrières d'Avignon		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
121	Martin Jean Louis	délégué de Richerenches		
122	Martin Louis Omand	délégué de St-Marcellin		
123	Maxel Napoléon	délégué de St-Saturnin d'Apt		
124	Martin Victor	délégué de Entraignes		
125	Maurizot	Conseiller d'arrond ^t du cant ⁿ de Sauls		
126	Mense	délégué de Châteaufort de Saugue		
127	Meynard Orien	Conseiller d'arrond ^t du cant ⁿ d'Orange (Est)		
128	Meynard Henri	Conseiller d'arrond ^t du cant ⁿ de Valréas		
129	Meynard Frédéric Pascal	délégué de Merindol		
130	Michel	Conseiller d'arrond ^t du cant ⁿ de Carpentras (Oud)		
131	Michel Auguste	délégué de Mormoiron		
132	Michel Sancy	Conseiller d'arrond ^t du cant ⁿ de Dentils		
133	Michel Marius	Conseiller d'arrond ^t du cant ⁿ de Cadene		
134	Michel Praxile	Conseiller d'arrond ^t du cant ⁿ de Cadene		
135	Milhand Louis	délégué du Beaune		
136	Mille Isidore	délégué de Caseneuve		
137	Miller Souagne	Conseiller d'arrond ^t du cant ⁿ d'Orange (Oud)		
138	Molinas Joseph St-Antoine	délégué de St-Santaléon		
139	Monier Camille	Conseiller d'arrond ^t du cant ⁿ d'Orange (Oud)		
140	Monier-Vinard Alphonse	délégué d'Orange		
141	Moutigny de Lucas	délégué de Mirabeau		
142	Morard Auguste	Conseiller d'arrond ^t du cant ⁿ de Sauls		
143	Morard Clément	délégué de Sauls		
144	Morel	Conseiller d'arrond ^t du cant ⁿ de Vernes		
145	Morel Charavin	délégué de Violès		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
146	Moulin Théophile	délégué de Lamotte		
147	Nacquas Alfred	député de Vaulxuc		
148	Nicolas (Seigneur)	délégué de Leclerc		
149	Nowais	Conseiller du canton d'Agny		
150	Ogier Fortune	délégué de Blausac		
151	Olive Marins	délégué de St Martin de Castillon		
152	Ollivier Louis Eugène	délégué de Lannes		
153	Lailhonne (de la)	Conseiller du canton d'Orange (Est)		
154	Lanisset Théodore	délégué de la Bourd' d'Agnes		
155	Larizol Jean 3 ^e	délégué d'Urbana		
156	Lecore Emile	Conseiller du canton d'Arignon (Sud)		
157	Lecrin Rally	délégué de Peyrin d'Agnes		
158	Lecrin Maurin	délégué de Lancia		
159	Lecrochet Jean	délégué de Joncas		
160	Philip Evaciste	Conseiller du canton de Bollène		
161	Pin Léonard	député de Vaulxuc		
162	Pinel Hippolyte Florent	délégué de Rastean		
163	Piolenc (C ^{te} de)	délégué de Piolenc		
164	Plantin Pierre	délégué d'Arbignan		
165	Plantin Edouard	délégué à Savignas		
166	Poucet Paul	Conseiller du canton d'Arignon (Nord)		
167	Pons Auguste	délégué de Lafare		
168	Pons Joseph	délégué de Jonquières		
169	Poujade Cyrille	Conseiller du canton de Carpentras (Nord)		
170	Raspail Eugène	Conseiller du canton de Beaumont		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
171	Raspail Morris	Cons. ^{Genl} du canton de Mormoiron		
172	Rey Jean Baptiste	délégué de Maubec		
173	Rey Joseph	délégué de Saumane		
174	Reynard François	Cons. ^{Genl} du canton de Vernier		
175	Reynaud de la Parolette	délégué de Bollène		
176	Ricard Etienne	délégué de la Bastide des Jourdans		
177	Ripert	Cons. ^{Genl} du canton de Carpentras (Ind)		
178	Robert André	délégué des Caillades		
179	Robert Bruno	délégué d'Auzonier		
180	Robert Joseph	délégué du Cheval Blanc		
181	Roubaud Ambroise	délégué de Melhanier		
182	Roustan	Cons. ^{Genl} du canton de Bordes		
183	Roux Jules	délégué de Lacoste		
184	Roux Ferdinand	délégué de Visan		
185	Sabatier Joseph	délégué de Monard		
186	Sannes (de) Raoul	délégué de Castellet		
187	Savournin (de)	Cons. ^{Genl} du canton de Cadouet		
188	Serre Etienne	délégué de St Saturnin d'Arignou		
189	Seyssaud Alexandre J ^r B ^e	délégué de Pilles		
190	Silvan Casimir	délégué de Panchuse		
191	Sireta Romain	délégué de Sapalud		
192	St Martin Jean	Cons. ^{Genl} du canton de Vechin		
193	Tacussel	Cons. ^{Genl} du canton de St Hilaire		
194	Talenc Joseph Charles	délégué de Cèsson		
195	Terrasse Thomas	délégué de Morières		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
196	Ceste Michel Samant	Délégué de Suresne		
197	Condut	Coadjuteur au C ^{te} de Marmouren		
198	Condut Jean Joseph Roque	délégué de Nalemort		
199	Coppin Paul	délégué de Pongines		
200	Crauchant Eug Labaet	délégué de Siguiet		
201	Varène	Coadjuteur au cant de Bollene		
202	Vaton Casimir	délégué de Beaumes		
203	Vayson Bruno	délégué de Muro		
204	Vayson Maximilien	délégué de Lons		
205	Verger Hippolyte	délégué de Penasque		
206	Vichet de Isidore	délégué de la Roque / Cornes		
207	Vidalon Faustin	Coadjuteur au cant de Lectur		
208	Vilhet Louis Hippolyte	délégué de Puymerac		
209	Watton Jules	Coadjuteur au cant de Paison		
210	Yvaren Prosper	C. P ^{te} au cant d'Avignon (Nord)		

Arrêté la présente liste contenant Deux Cent dix Inscriptions

Avignon le 23 Janvier 1876

Le Préfet de Vaucluse,

J. Dornier

[illegible]

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture pour être communiquée à tout requérant.

A Avignon , le 23 Janvier 1876.

Le Préfet,

Francis Runx - small section
of water - check station
Lynainan

1.80
4
7.20

N° 1
ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(EXÉCUTION DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.)

à la circulaire du 5 janvier 1876.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
					
<i>Arrondissement d'Apt</i>					
<i>Canton d'Apt</i>					
<i>Apt</i>	<i>Bennet Eugène</i>	<i>a accepté</i>	<i>Julien Vincent</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Auribeau</i>	<i>Agnel Eugène</i>	<i>a accepté</i>	<i>Leyson Philippe</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Caseneuve</i>	<i>Moille Isidore</i>	<i>a accepté</i>	<i>Roux Jean Baptiste</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Castellet</i>	<i>de Sannes Raoul</i>	<i>a accepté</i>	<i>Larnet Césaire <u>Maire</u></i>	<i>a accepté</i>	
<i>Pargos</i>	<i>d'Auscluse Ernest <u>Maire</u></i>	<i>a accepté</i>	<i>Barthélémy Honoré</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Pignac</i>	<i>Boudreau Joseph</i>	<i>a accepté</i>	<i>Arnaud Émile</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Engarde</i>	<i>Luc Firmin</i>	<i>a accepté</i>	<i>Jean Hippolyte</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Rustrel</i>	<i>Arnaud Elzéar <u>Maire</u></i>	<i>a accepté</i>	<i>Michel Pierre</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Saignon</i>	<i>Blanc Jean Baptiste</i>	<i>a accepté</i>	<i>Carbonel François</i>	<i>a accepté</i>	
<i>St Martin Castillon</i>	<i>Olive Marin <u>Maire</u></i>	<i>a accepté</i>	<i>Barras Hippolyte</i>	<i>a accepté</i>	
<i>St Saturne</i>	<i>Michel Napoléon <u>Maire</u></i>	<i>a accepté</i>	<i>Touval Germain <u>Maire</u></i>	<i>a accepté</i>	
<i>Viers</i>	<i>Briemond Isidore <u>Maire</u></i>	<i>a accepté</i>	<i>Vial Firmin <u>Maire</u></i>	<i>a accepté</i>	
<i>Villars</i>	<i>Reinert Médard <u>Maire</u></i>	<i>a accepté</i>	<i>Redon Auguste</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Canton de Bonnieux</i>					
<i>Bonnieux</i>	<i>Cede Victor François</i>	<i>a accepté</i>	<i>Tarrend Victor Hippolyte</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Buoux</i>	<i>Charrier Henri</i>	<i>a accepté</i>	<i>Doucet Pierre</i>	<i>a accepté</i>	
<i>La Coste</i>	<i>Roux Jules</i>	<i>a accepté</i>	<i>Sambuc Martial</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Moerbecq</i>	<i>Georgie Jean Louis</i>	<i>a accepté</i>	<i>Georgie Pierre</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Opède</i>	<i>Bonnet Gaspar <u>Maire</u></i>	<i>a accepté</i>	<i>Avon Louis Philippe <u>Maire</u></i>	<i>a accepté</i>	
<i>Sorgues</i>	<i>Bouquies Mathieu</i>	<i>a accepté</i>	<i>Chabert Joseph</i>	<i>a accepté</i>	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Canton de Cadenei</i>					
<i>Casinet</i>	<i>Aslie Alphonse</i>	<i>a accepté</i>	<i>Branchon Eugène</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Cucuron</i>	<i>Eméric Ferdinand</i>	<i>a accepté</i>	<i>Olivier Joseph</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Lucaris</i>	<i>Levain Maurice</i>	<i>a accepté</i>	<i>Cartier Louis</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Courmarin</i>	<i>Bertholin Etienne</i>	<i>a accepté</i>	<i>Boulin Etienne</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Reinvol</i>	<i>Meynard Frédéric Pascal</i>	<i>a accepté</i>	<i>Touvalier Antoine</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Puget</i>	<i>Anastay Louis Henri Maire</i>	<i>a accepté</i>	<i>Leize Charles</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Puyvert</i>	<i>Aguillon Frédéric Maire</i>	<i>a accepté</i>	<i>Bernard Girard Adjt</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Saugines</i>	<i>Coppin Paul Maire</i>	<i>a accepté</i>	<i>Allemelle Adrien</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Villelaury</i>	<i>Durand Jean J^{re} Cons. M^{al}</i>	<i>a accepté</i>	<i>Simon Philippe</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Canton de Gorden</i>					
<i>Baumettes</i>	<i>Bonsaclet J^{re} B^{re} Commis Maire</i>	<i>a accepté</i>	<i>Yot Pierre adjt</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Gorden</i>	<i>Donat François Xavier</i>	<i>a accepté</i>	<i>Germain François</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Goult</i>	<i>Grégoire (Cobie) Cons. M^{al}</i>	<i>a accepté</i>	<i>Ripert J^{re} Cons. M^{al}</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Jouas</i>	<i>Devotet Jean Maire</i>	<i>a accepté</i>	<i>Sorac Victor</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Louac</i>	<i>Maison ^{Mairie} Maire</i>	<i>a accepté</i>	<i>Dauissan Jean B^{re}</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Mours</i>	<i>Banno Baison</i>	<i>a accepté</i>	<i>Salilée Césaire</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Roumillon</i>	<i>Grégoire Joseph Ferdinand</i>	<i>a accepté</i>	<i>Bouane Alexis</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Santaleon</i>	<i>Molinas Joseph ^{Cons. M^{al}} Maire</i>	<i>a accepté</i>	<i>Bonsaclet J^{re} adjt</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Canton de Tertuis</i>					
<i>Ansois</i>	<i>Robert Banno Maire</i>	<i>a accepté</i>	<i>Graved Louis</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Bastropas Jouas</i>	<i>Ricard Etienne Maire</i>	<i>a accepté</i>	<i>Amiel Eugène</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Bastoune</i>	<i>Josseland Joseph ^{Cons. M^{al}} adjt</i>	<i>a accepté</i>	<i>Alphonse Ferdinand</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Beaumont</i>	<i>Blanc Philippe Maire</i>	<i>a accepté</i>	<i>Doyet Etienne</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Cabrisi Argus</i>	<i>Grange Daniel</i>	<i>a accepté</i>	<i>Félicien Emile</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Ranibois</i>	<i>Eyguisier</i>	<i>a accepté</i>	<i>Boucin</i>	<i>a accepté</i>	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Mirabeau	Lucas de Montigny <u>Maire</u>	a accepté	Pardigon Étienne	a accepté	
Motte d'Aigues	Carbonel Laurent	a accepté	Sédallian Amice	a accepté	
Pertuis	Nicolas Despion	a accepté	Gregoire Panceaux	a accepté	
Peyrignat d'Aigues	Lecroix Eddy	a accepté	Meynard Alex ^{de}	a accepté	
Martig de la Bourque	Gros Marin André	a accepté	Simoux Daniel Ceimma	a accepté	
Sannes	Olivier Louis Eugène	a accepté	Brone Frédéric	a accepté	
Coud d'Aigues	Lanisset Théodore C ^{te}	a accepté	Semaux, Edm ^{de}	a accepté	
Vitrolles	Gregoire Seraphin	a accepté	Manuel Eugène	a accepté	
Arrondissement d'Avignon					
Canton d'Avignon					
Avignon	du Demaine Régis Meire	a accepté	Silvestre, adjoint	a accepté	
Morvins	Berrasse Thomas <u>Maire</u>	a accepté	Onexis Auguste	a accepté	
Canton de Bedarrides					
Bedarrides	Guillabert Bruno <u>Maire</u>	a accepté	Grandin Joseph	a accepté	
Courthion	Chabreau Philophile	a accepté	Trubard Jean	a accepté	
Sorgues	Bonnard David	a accepté	Blachier Paulin	a accepté	
Bedon	André Louis <u>Maire</u>	a accepté	Montagnat Auguste	a accepté	
Canton de Cavailhon					
Cavaillon	Touffat Joseph Louis	a accepté	Abbot de Laborde	a accepté	
Cavaillon	de Bonadoux, Albert <u>Maire</u>	a accepté	Effran Edmond adjoint	a accepté	
Chaval Ham	Robert Joseph	a accepté	Tosuan Antoine	a accepté	
Maubert	Rey Jean Baptiste <u>Maire</u>	a accepté	Mathieu Pierre adjoint	a accepté	
Robion	Reinert Gros	a accepté	Gros François	a accepté	
Caillois	Robert André <u>Maire</u>	a accepté	Cavalier Louis	a accepté	
Canton de l'Isle					
Cabrières	Marrau Joseph Jean Baptiste	a accepté	Marrau Auguste	a accepté	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Chateaufort Garay	Morse <u>Maire</u>	a accepté	Faudrin adj ^t	a accepté	
L'Isle	Fabre Laurent	a accepté	Favier Pierre	a accepté	
Jonquières	Gimband <u>Maire</u>	a accepté	Gimband François	a accepté	
Lagnes	Andouard <u>Maire</u>	a accepté	Favier Xavier	a accepté	
S ^t Saturnin	Serre Étienne <u>Maire</u>	a accepté	Fabre Théron adj ^t	a accepté	
Saumanes	Key J ^{ph} <u>Maire</u>	a accepté	Michel François adj ^t	a accepté	
Chor	Brinck Alphonse <u>Maire</u>	a accepté	Hugues Louis	a accepté	
Caumont	Silbon Camille	a accepté	Constantin François	a accepté	
Arrondissement de Carpentras					
Canton de Carpentras Nord					
Aubignas	Plantin Adrien <u>Maire</u>	a accepté	Salignon Louis Marie	a accepté	
Carpentras	Guerin Eugène	a accepté	Michel Edouard	a accepté	
Caromb	Falque Henri Louis <u>Maire</u>	a accepté	Richard François	a accepté	
Lorige	Charbrier Joseph <u>Maire</u>	a accepté	Virollet Jean Jérôme adj ^t	a accepté	
S ^t Hippolyte	Falque Henri <u>Maire</u>	a accepté	Gerard Marins	a accepté	
Sarrians	Plantin Edmond <u>Maire</u>	a accepté	Boinger Louis adj ^t	a accepté	
Canton de Carpentras Sud					
Alfay des Palous	Auffan Auguste <u>Maire</u>	a accepté	Grimaud Alexis adj ^t	a accepté	
Entraygues	Martin Victor	a accepté	Moulin Joseph Philippe	a accepté	
Narzac	Guillabert adj ^t	a accepté	Cachia	a accepté	
Montcaumon	Gimand Pierre <u>Maire</u>	a accepté	Dargol Augustin adj ^t	a accepté	
Canton de Mormoiron					
Bisain	Caline <u>Maire</u>	a accepté	Faravel Alexis	a accepté	
Blauzac	Barbier Fortuné	a accepté	Beve Simon	a accepté	
Crillon	Girard Eusèbe <u>Maire</u>	a accepté	Blouzac Auguste Hyacinthe	a accepté	
Planay	Gimbert Louis <u>Maire</u>	a accepté	Montégard Julien	a accepté	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Malmont	Boudet, Jean Joseph Roque	a accepté	Martin Servais	a accepté	
Methamis	Roubaud, Ambroise Maire	a accepté	Curel Louis	a accepté	
Mosnier	Boyer, Auguste Maire	a accepté	Clavès, François	a accepté	
Mormoirion	Michel, Auguste	a accepté	Michel Louis	a accepté	
Pierre de Sapols	Blanc, Joseph Paul	a accepté	Bernard, André Auguste	a accepté	
Tilles	Seyssaud, Max ^{ou g^e} B ^{te}	a accepté	Ellegre, Jean ^{B^{te}}	a accepté	
Canton de Lornet					
Bauret de Lornet	Millard, Louis Maire	a accepté	Michel, Louis	a accepté	
de Lornet	de Gandin, Amédée Maire	a accepté	Cussaut, Prosper	a accepté	
Pogues sur Lornet	De Richet, Isidore Maire	a accepté	Simbert, Auguste	a accepté	
St Didier	Blanc, Marie	a accepté	Jourcut, Léon	a accepté	
Velleroy	Blanc, Julien	a accepté	Bouteillon, Esprit	a accepté	
Vernasque	Berger, Hippolyte	a accepté	Rogier, Jacques	a accepté	
Canton de Saulx					
Auvil	Combray, Maire	a accepté	Seignon	a accepté	
Moussier	de Bernardi, Maire	a accepté	Pustel, Hippolyte	a accepté	
St Christol	Julien, Joseph Jean Baptiste	a accepté	Peydier, Victor	a accepté	
St Crin	Laval, Auguste Maire	a accepté	Corvillot, Antoine	a accepté	
Saulx	Morard, ^{démar} Maire	a accepté	Vincent, Jos ^{ph}	a accepté	
Arrondissement d'Orange					
Canton de Baumes					
Baumes	Doton, Camille Maire	a accepté	Charpenne, Louis Marie	a accepté	
Pignolas	Astruc, Xavier	a accepté	Constantin, Alexis	a accepté	
Lufare	Louis, Auguste	a accepté	Pegier, Edouard	a accepté	
Pogues Alre (en)	Clavès, Jean ^{B^{te}} Maire	a accepté	Louzon, Xavier	a accepté	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Sablé	Desplais <u>Maire</u>	a accepté	Allian, Eugène	a accepté	
Suzette	Beste Michel <u>Maire</u>	a accepté	Durand Xavier <u>M</u>	a accepté	
Taquesgras	Baron <u>Maire</u>	a accepté	Rouland Jean	a accepté	
Canton de Bollène					
Bollène	Reynaud de la Garde	a accepté	Barre <u>Maire</u>	a accepté	
La Roche-Beaucourt	Seauve, Louis Antoine <u>Maire</u>	a accepté	Julien, Antoine Prosper	a accepté	
Samotte	Moulin <u>Maire</u>	a accepté	Bonin Joseph	a accepté	
Capetot	Picote, Romani <u>Maire</u>	a accepté	Oellier, Antoine <u>M</u>	a accepté	
Montdragon	Corbellier, Louis <u>Maire</u>	a accepté	Coste Louis Laurent	a accepté	
Mornas	Sabatier Joseph	a accepté	Jouven, Germain	a accepté	
S. Eutrope	Chabrol Henri	a accepté	Marcellin Auguste	a accepté	
Canton de Malacène					
Barroux	Eyry, Casimir	a accepté	Tourès Etienne	a accepté	
Beaumont	Béque, François	a accepté	Chavasse Louis	a accepté	
Beauregard	Eysartel, Hilarion	a accepté	Eysartel, Pierre Etienne	a accepté	
Entrevaux	Garnier <u>Maire</u>	a accepté	Clement <u>M</u>	a accepté	
Malacène	Bouteille, Fortuné	a accepté	Blanc Casimir	a accepté	
S. Léger	Bernard Joseph	a accepté	Vivand Joseph Martinet	a accepté	
Sarvilhac	Eyrier Louis <u>Maire</u>	a accepté	Bressonnet Louis	a accepté	
Canton d'Orange (Est)					
Orange	Moussier, Pinard, alphy	a accepté	Piol Ferdinand	a accepté	
Carnant	Béque Louis Charles	a accepté	Latorre Jean Joseph <u>M</u>	a accepté	
Jonguieux	Sous Joseph <u>Maire</u>	a accepté	de Biliotti <u>M</u>	a accepté	
Sérignan	Goubert, <u>Maire</u>	a accepté	Paget Simon	a accepté	
Caravillan	Sébrer <u>Maire</u>	a accepté	Sally	a accepté	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Uchaux	Lacizol Jean ^{adj^t}	a accepté	Vincenti Etienne	a accepté	
Twles	Morel Charavim Maire	a accepté	Bessac Frédéric	a accepté	
Canton d'Orange (Ouest)					
Caderousse	Chausel Napoleon	a accepté	Simon Alexis	a accepté	
Châteauneuf Valbonnier	Orvil Despols Jules	a accepté	Ducamp Jean	a accepté	
Pichard	C ^{te} de Violene	a accepté	Becnard Paul	a accepté	
Canton de Saison					
Buisson	Clement, Marius	a accepté	Marcel Julien	a accepté	
Cavaune	Daniel Xavier C. Mal	a accepté	Sabre Martial adj ^t	a accepté	
Crestet	Bovis Camille Maire	a accepté	Allegre Casimir	a accepté	
Fauron	Bernard Jean ^{adj^t} C. Mal	a accepté	Eysseric Eugene	a accepté	
Puymeras	Vilhet Louis Hippolyte	a accepté	Sauveur Joachim	a accepté	
Partheux	Pinet Hippolyte Maire	a accepté	Gerard Jean Louis Xavier	a accepté	
Pouzin	Faravel, Jean Francois Maire	a accepté	Constant Joseph C. Mal	a accepté	
St Marcelin	Martin, Louis Amand	a accepté	Plantevin, Charles	a accepté	
St Romain en Tricastin	Kernand Joseph Maire	a accepté	Wessee Jean Louis	a accepté	
St Roman Halpasse	Kubery Pierre	a accepté	Dolby Joseph Anacle	a accepté	
Seguret	Branchaud, Marie	a accepté	Disceaux ^{adj^t} C. Mal	a accepté	
Saison	Pelz, Auguste adj ^t	a accepté	Maillet, Eugene	a accepté	
Villedieu	Chansaud, Maire	a accepté	Bernier, Augustin	a accepté	
Canton de Valreas					
Grillon	Jouve J ^e C. Mal	a accepté	Blain Marius	a accepté	
Richemur	Martin Jean Louis Maire	a accepté	Seyrol Jean Louis adj ^t	a accepté	
Valreas	Dorde, Camphile	a accepté	Gras, Etienne	a accepté	
Vivanc	Roux Jean Louis	a accepté	Vachon Auguste	a accepté	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau, dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture pour être communiqué à tout requérant.

A Trignou, le 23 Janvier 1876.
Le Préfet,

DÉPARTEMENT

de *Vaucluse*

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 1^{er} BUREAU DE VOTE.(N°s *1* à *106* DE LA LISTE GÉNÉRALE.)(de *A. à G. inclus.*)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 23 janvier et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

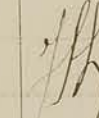
La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

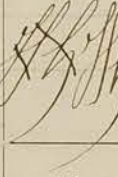
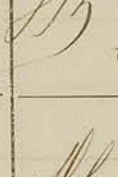
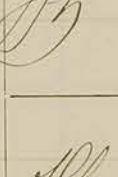
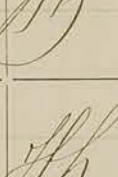
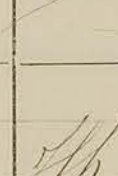
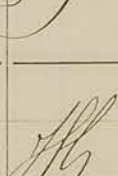
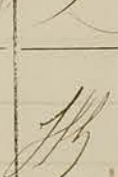
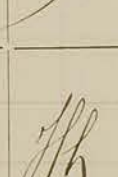
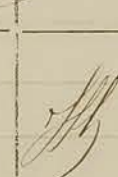
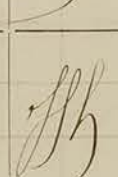


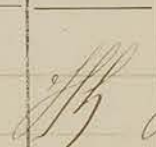
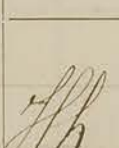
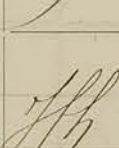
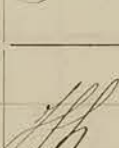
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	Agnel Eugène délégué d'Ambleux		<i>th</i>	<i>th</i>		<i>th</i>
2	Aguillon Frédéric délégué de Dugyvert		<i>th</i>	<i>th</i>		
3	Anastay, Henri Louisaint délégué de Dugy		<i>th</i>	<i>th</i>		
4	André Louis délégué de Bedènes		<i>th</i>	<i>th</i>		<i>f</i>
5	Anvies Jean Joseph délégué de La Roque Abrie		<i>th</i>	<i>th</i>		
6	Anselme (s) Ernest délégué de Gargac		<i>th</i>	<i>th</i>		
7	Arpy Emile G ^{ral} du Cant de Domme		<i>th</i>	<i>th</i>		
8	Argellier Louis Casimir délégué de Montdragon	Coste Louis Laurent Suppléant du délégué de Montdragon.	<i>th</i>	<i>th</i>		M. Coste a été informé par M. Argellier qu'il ne peut venir voter.
9	Arnaud Pranont du Cant de Cavaillon		<i>th</i>	<i>th</i>		
10	Arnaud Elcan délégué de Ansel		<i>th</i>	<i>th</i>		
11	Arnaud Henri Pranont du Cant de Cordes		<i>th</i>	<i>th</i>		
12	Arnaud Joseph délégué de St Romain en Viennois		<i>th</i>	<i>th</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13	Anoux Martin délégué de Vauquoy		<i>th</i>	<i>th</i>		
14	Astie Alphonse délégué de Casnel		<i>th</i>	<i>th</i>		
15	Astian Xavier délégué de Sigondres		<i>th</i>	<i>th</i>		
16	Aubéry Pierre délégué de St-Roman de Malegou		<i>th</i>	<i>th</i>		
17	Aude Victor François délégué de Bonnicux		<i>th</i>	<i>th</i>		
18	Audouard délégué de Lagues		<i>th</i>	<i>th</i>		
19	Auffan Auguste délégué d'Arthen des Salins		<i>th</i>	<i>th</i>		
20	Ayon Victor délégué du cant. de S. Sole		<i>th</i>	<i>th</i>		
21	Ayral Léopold Jules délégué de Chataumont Calcaire		<i>th</i>	<i>th</i>		
22	Bacilon délégué du cant. de Carpentras Sud		<i>th</i>	<i>th</i>		
23	Bacce délégué du cant. de Carpentras Nord		<i>th</i>	<i>th</i>		
24	Barthelémy Florent délégué du cant. de Valence		<i>th</i>	<i>th</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
25	Bédoin Rodolphe Gérant du canton de Bédanville					
26	Béque Gérant du canton de Malancourt					
27	Béque François délégué de Beaumont Orange					
28	Béque Louis Charles délégué de Camaret					
29	Benoit Léopold Gérant du canton d'Aspre					
30	Bernard Jean Joseph délégué de Lancy					
31	Bernard Joseph délégué de St-Leger					
32	Bernardi (de) délégué de Monnières					
33	Bertholin Etienne délégué de Lombray					
34	Blanc Jean Baptiste délégué de Voignon					
35	Blanc Joseph Paul délégué de St-Marc de Bassols					
36	Blanc Julien délégué de Vollebon					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
37	Blanc Philippe délégué de Beaumont d'Azay					
38	Blauzac Etienne délégué de St-Dizier					
39	Bonadona (de) Albert délégué de Carailhon					
40	Bonnard Daniel délégué de Lorgues					
41	Bonnet Gaspard délégué d'Espéde					
42	Bonnet Victor Commandant de Dommeix					
43	Borde Camphile délégué de Rabias					
44	Bouvine Mathieu délégué de Sivergues					
45	Boudcarle Jean Bapt ^{te} délégué des Beaumettes					
46	Boutelle Fortuni délégué de Malancène					
47	Bovio Casimir délégué de Crestet					
48	Boyer Auguste délégué de Mosène					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS. DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
49	Diamond Isidore délégué de Biens					
50	Dressy Cordonnier du canton de L'Isle					
51	Dummeau Constant Cordonnier du canton de Bourles					
52	Dumet Engien délégué d'Arp					
53	Dumet Edouard délégué du Bor					
54	Carbonel Laurent délégué de la Motte d'Aigues					
55	Chabran Jean Joseph délégué de Loriol					
56	Chabran Théophile délégué de Courthézon					
57	Chabrol Henri délégué de St Péte					
58	Chansant Jean Pierre délégué de Villevieille					
59	Chauvin Henri délégué de Bonvau					
60	Clansel Napoléon délégué de Cadastre					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
61	Clement Marcus délégué de Bousson					
62	Clement Mesard délégué de Villars					
63	Condroy Albert délégué d'Amiel					
64	Daniel Xavier délégué de Cananne					
65	Delord Basile délégué de Vancluse					
66	Demaîne (du) Roger délégué d'Arignon					
67	Desfonds Emé Gardien du Canton d'Arignon (Nord)					
68	Desplans Carolus délégué de Bablet					
69	Donat Jean Louis Gardien du Canton de Carailhon					
70	Donat François Xavier délégué de Gordes					
71	Durand Jean Joseph délégué de Villelaine					
72	Eméric Ferdinand délégué de Lurion					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
73	Eyguisier fils délégué de Grambois		<i>Th</i>	<i>Th</i>		
74	Eysardet hilaire délégué de Brantes		<i>Th</i>	<i>Th</i>		
75	Fabre Laurent délégué de L'Isle		<i>Th</i>	<i>Th</i>		
76	Falque Henri délégué de St Hippolyte		<i>Th</i>	<i>Th</i>		
77	Falque Henri Louis délégué de Caromb		<i>Th</i>	<i>Th</i>		
78	Faravel Jean François délégué de Roaix		<i>Th</i>	<i>Th</i>		
79	Février Hippolyte délégué de Cravaillon		<i>Th</i>	<i>Th</i>		
80	Fornery Gouverneur du Canton d'Avignon Nord		<i>Th</i>	<i>Th</i>		
81	Fritel Com. Général du canton de Vernes		<i>Th</i>	<i>Th</i>		
82	Gabrielli (de) Com. Général du cant. de Cravaillon		<i>Th</i>	<i>Th</i>		
83	Garnes délégué d'Entrechaux		<i>Th</i>	<i>Th</i>		
84	Gassin Gouverneur du cant. de Nomenyon		<i>Th</i>	<i>Th</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
85	Gandin (de) Amédée délégué de Serres		<i>th</i>	<i>th</i>		
86	Gely Auguste délégué de Vaison		<i>th</i>	<i>th</i>		
87	Gent Alphonse délégué de Vaucluse		<i>th</i>	<i>th</i>		
88	Girard Enébe Roman délégué de Cullon		<i>th</i>	<i>th</i>		
89	Gondrian Joseph. délégué de Signac		<i>th</i>	<i>th</i>		
90	Goulard Eugène Conseiller du canton de Vaison		<i>th</i>	<i>th</i>		
91	Goubert délégué de Ségignan		<i>th</i>	<i>th</i>		
92	Gondarcean Conseiller du canton de Bollène		<i>th</i>	<i>th</i>		
93	Grange Daniel délégué de Labrières-Saigues		<i>th</i>	<i>th</i>		
94	Grégoire François Denis délégué de Reuvers		<i>th</i>	<i>th</i>		
95	Grégoire Joseph Ferdinand délégué de Roussillon		<i>th</i>	<i>th</i>		
96	Grégoire Séraphin délégué de Vitrolles		<i>th</i>	<i>th</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
97	Grégoire Gobie délégué de Soult		<i>Sh</i>	<i>Sh</i>		
98	Grimaud Pierre délégué de Montena		<i>Sh</i>	<i>Sh</i>		
99	Gros Pierre délégué de Robion		<i>Sh</i>	<i>Sh</i>		
100	Gros Martin André délégué de St-Martin de la Brasque		<i>Sh</i>	<i>Sh</i>		
101	Guerin Eugène délégué de Carpentras		<i>Sh</i>	<i>Sh</i>		
102	Guibal délégué de Carpentras Nord		<i>Sh</i>	<i>Sh</i>		
103	Guibert Louis délégué de Massan		<i>Sh</i>	<i>Sh</i>		
104	Guillabert Basile délégué de Mazan		<i>Sh</i>	<i>Sh</i>		
105	Guillabert Bruno Gustave délégué de Bédarrides		<i>Sh</i>	<i>Sh</i>		
106	Guintraud André Jean délégué de Jonquerettes		<i>Sh</i>	<i>Sh</i>		

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *Cent Six* électeurs.

A *Avignon*, le *23 Janvier* 1876.

Le Préfet,

J. Domin

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e *idem*.

_____ le 3^e *idem*.

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

DÉPARTEMENT

de *Vaucluse*.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 2^e BUREAU DE VOTE.

(N°s 107 à 210 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

de G. à J.

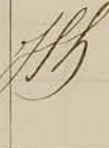
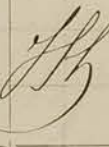
On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 23 janvier et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

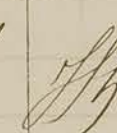
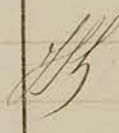
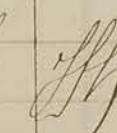
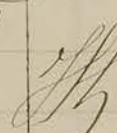
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
107	Jausserand Joseph délégué de la Bastidonne		<i>th</i>	<i>th</i>		
108	Jeoffroy Ferdinand délégué ou suppléant de Malancène		<i>th</i>	<i>th</i>		
109	Sauffret Joseph Louis délégué de Cammou		<i>th</i>	<i>th</i>		
110	Souve Joseph délégué de Grillon		<i>th</i>	<i>th</i>		
111	Julien Joseph Jean 3 ^{ie} délégué de St Christol		<i>th</i>	<i>th</i>		
112	Rafort Compagnon ou suppléant de Doumes		<i>th</i>	<i>th</i>		
113	Ratou Compagnon ou suppléant de Brange Cosh		<i>th</i>	<i>th</i>		
114	Laval Eugène délégué de St Gervais		<i>th</i>	<i>th</i>		
115	Leanne Louis Antoine délégué de Lagarde Paricoul		<i>th</i>	<i>th</i>		
116	Leydier Louis délégué de Lavoillan		<i>th</i>	<i>th</i>		
117	Luc Pericol délégué de Lagarde		<i>th</i>	<i>th</i>		
118	Luncan Compagnon ou suppléant de Lavoillan		<i>th</i>	<i>th</i>		

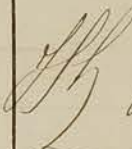
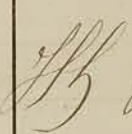
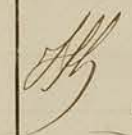
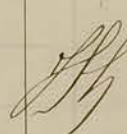
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
119	Lyon Casmir délégué du Bavioux					
120	Marian Jean J ^o B ^o délégué de Cabrières d'Avignon					
121	Martin Jean Louis délégué de Richerenches					
122	Martin Louis Armand délégué de St-Marcellin					
123	Martel Napoleon délégué de St-Saturnin d'Ap					
124	Martin Victor délégué d'Enteurgues					
125	Maurinot Gouverneur d'oulant de Saulx					
126	Mense délégué de Châteauneuf de Sasagne					
127	Meynard Corien Cous. G ^o du Cant. d'Orange Est					
128	Meynard Henry Cous. G ^o du Cant. de Cabrières					
129	Meynard Frédéric Pascal délégué de Mercinsol					
130	Michel Cous. d'Arnaud du Cant. de Carpentras Sud					

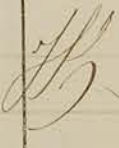
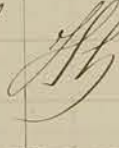
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
131	Michel Auguste délégué de Mominon		<i>th</i>	<i>th</i>		
132	Michel Ernest Coarmon ^d succurs de Pertuis		<i>th</i>	<i>th</i>		
133	Michel Marins Coarmon ^d du cant de Casenel		<i>th</i>	<i>th</i>		
134	Michel Praxile Coarmon ^d du canton de Casenel		<i>th</i>	<i>th</i>		
135	Milhand Géo délégué du Beaucet		<i>th</i>	<i>th</i>		
136	Mille Isidore délégué de Caseneuve		<i>th</i>	<i>th</i>		
137	Millet Gouffagne Cous ^{Bro} du cant d'Orange (ouest)		<i>th</i>	<i>th</i>		
138	Molinad J ^{ph} G ^e Antoine délégué de S. Pantaléon		<i>th</i>	<i>th</i>		
139	Monier Casimir Coarmon ^d du cant d'Orange (ouest)		<i>th</i>	<i>th</i>		
140	Monier Vinard alphonse délégué d'Orange		<i>th</i>	<i>th</i>		
141	Montigny Lucas délégué de Mirabeau		<i>th</i>	<i>th</i>		
142	Morard Auguste Cous ^{Bro} du canton de Sauls		<i>th</i>	<i>th</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
143	Morard Clement délégué de Saully		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
144	Morel Cours d'Arnaud du Camp de Demes		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
145	Morel Charavin délégué de Violès		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
146	Moulin Theophile délégué de Lamotte		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
147	Naquet Alfred délégué de Panchuse		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
148	Nicolas Scipion délégué de Serthuis		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
149	Noorvil Cours d'Arnaud du Canton d'Arnaud		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
150	Ogier Fortune délégué de Blaurac		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
151	Olive Martin délégué de St Martin de Castel		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
152	Ollivier Louis Eugène délégué de Sannes		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
153	Pailhonne (de la) Cours d'Arnaud du Camp d'Orange Col		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
154	Panisset Theodore délégué de la Cour d'Arnaud		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
155	Lacrot Jean B ^{te} délégué d'Uchaux		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
156	Leace Emile Propriétaire au Camp d'Avignon Sud		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
157	Lerain Lally délégué de Peyrin d'Aiguës		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
158	Lerain Marin délégué de Larois		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
159	Lerottet Jean délégué de Joncas		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
160	Philippe Evariste Propriétaire au Camp de Bollène		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
161	Lim Elie délégué de Panchise		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
162	Linet Hippolyte Florent délégué de Kasleau		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
163	Liolenc C ^{te} de délégué de Liolenc		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
164	Lantier Julien délégué d'Aubignan		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
165	Lantier Edouard délégué de Savignas		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
166	Loneel Paul Com. Prop. au Camp d'Avignon Nord		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
167	Lous Auguste délégué de Lafare					
168	Lous Joseph délégué de Jonquières					
169	Loujade Cyprien Comp. ^{Grat} du cant. de Carpentras Nord					
170	Raspail Eugène Comp. ^{Grat} du cant. de Beaumes					
171	Raspail Maxime Comp. ^{Grat} du cant. de Mormoiron					
172	Rey Jean ^{Grat} délégué de Maubec					
173	Rey Joseph délégué de Saumazan					
174	Reynard François Comp. du cant. de Tence					
175	Reynaud de la Gardette délégué de Bollène					
176	Ricard Étienne délégué de la Bastide des Jours					
177	Ripert Comp. du cant. de Carpentras Nord					
178	Robert André délégué de Caillade					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
179	Robert Bruno délégué d'Onsorio					
180	Robert Joseph délégué du Cheval Blanc					
181	Roubaud Ambroise délégué de Nethamir					
182	Roustan Cous ^{Gral} du cant ^{de} de Dorces					
183	Roux Jules délégué de Vacoste					
184	Roux Ferdinand délégué de Sisan					
185	Sabatier Joseph délégué de Nemax					
186	Sannes (de) Raoul délégué de Costellet					
187	Savornin (de) Gral ^{de} du canton de Cadene					
188	Serice Etienne délégué de St. Etienne d'Arignon					
189	Seyssaud Alexandre J ^{de} délégué de Villos					
190	Silvan Esimir délégué de Santun					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
191	Sireta Romain délégué de Lapalus					
192	S ^t Martin Jean Cous ^{général} du canton de Serthuis					
193	Eacussel Cous ^{général} du canton de S. Isle					
194	Calène Joseph Charles délégué de Bédoin					
195	Cerxasse Thomas délégué de Morieres					
196	Ceste Michel Laurent délégué de Surlette					
197	Condut Cous ^{général} du C ^{anton} de Normionon					
198	Condut Jean 3 ^{ème} Roque délégué de Halemort					
199	Coppin Paul délégué de Pexingues					
200	Branchand Eugène 3 ^{ème} délégué de Seignures					
201	Variene Cous ^{général} du canton de Bollène					
202	Vaton Casimir délégué de Beaumes					

[illegible]

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *Cent quatre* électeurs.

A *Avignon*, le *23 Janvier* 1876.

Le Préfet,

J. Dornier

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e *idem*.

_____ le 3^e *idem*.

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

Section DE DÉPOUILLEMENT DE SCRUTIN Table

Avignon. — Impr. Gros frères.

Section

DE DÉPOUILLEMENT DE SCRUTIN

Table

Avignon. — Impr. Gros frères.

2^{me} Cour de Scrutin

Section DE DÉPOUILLEMENT DE SCRUTIN Table

Avignon. — Impr. Gros frères.

Vaucluse



7-2
Archives
Carton ^m 8-2

Archives
du Sénat

Elections. de 1876

Procès-verbal des opérations.

Liste des électeurs sénatoriaux.

Tableau indiquant les résultats de l'élection des députés.

Listes d'émargements [2 bureaux]

4. Feuilles de dépouillement de scrutin.